Déclaration de la CGT Éduc'action au CTM du 17 septembre

Après le Code du travail, la sécurité sociale, l'assurance chômage, c'est la Fonction publique qui a subi une attaque sans précédent.
La loi de transformation de la Fonction publique votée au mois de juillet 2019, contre l'avis de la majorité des organisations syndicales, cette loi modifie considérablement les principes sur lesquels a été construit le statut général des fonctionnaires de 1946.

Malgré la multiplication des oppositions et le malaise social provoqué par sa politique, le président de la République garde les mêmes orientations et a confirmé son intention d'engager une réforme des retraites par points qui ne sera plus calculée sur le salaire des 6 derniers mois pour les fonctionnaires, mais sur l'ensemble de la carrière en intégrant les primes.

Les personnels de l'Éducation nationale seront doublement pénalisés, d'abord parce que le système de retraite par points constitue une régression en rupture avec le système actuel pour tou·tes les salarié·es et en raison de la faiblesse de leurs salaires et de leurs primes.

Un·e enseignant·e, pour une carrière complète, pourrait perdre plusieurs centaines d'euros s'il ne se résigne pas à travailler plus longtemps, sans pour autant prévoir le montant précis de sa pension, fluctuant avec la valeur du point.

La mise en place d'un tel système représenterait une régression sociale majeure pour la population.

Un tel enjeu nécessite une riposte interprofessionnelle, la CGT a pris ses responsabilités et appelle tou·tes les salarié·es à se mettre en grève et à manifester le 24 septembre.

Nous sommes conscients que cette première journée ne suffira pas pour arrêter un projet qui s'annonce néfaste pour l'immense majorité des salarié·es.

Elle constituera tout au plus une étape dans la construction d'un processus de mobilisation dans la durée, que nous souhaitons unitaire avec toutes les forces syndicales prêtes à engager une lutte historique pour la défense de notre système de retraites.

Ce sujet est intimement lié à la question de la répartition des richesses dans notre pays et aussi à la faiblesse de nos salaires.

Si le ministre se dit prêt à engager des discussions sur la question salariale, il ne semble privilégier que l'axe indemnitaire.

Pour la CGT Éduc'action une revalorisation de la valeur du point d'indice de la Fonction publique et une discussion sur les grilles de rémunération des différents corps de notre ministère doivent aussi être à l'ordre du jour.

L'annonce par le ministre d'une augmentation annuelle de 300 euros bruts ne répond en rien à l'absolue nécessité d'une réelle augmentation de nos salaires.

De plus, il ne s'agit que de l'application du protocole PPCR, que la CGT n'a pas signé et qui est antérieur à sa nomination à la rue de Grenelle.

Pour terminer ce propos liminaire, nous rappelons notre opposition aux réformes des lycées et nous demandons toujours la suspension de leur application. Nous souhaitons qu'une information nous soit donnée sur un état des lieux des personnels précaires (réemploi, répartition 1er et 2nd degré, situation des AESH…) lors d'un prochain comité technique ministériel.